

Le handicap en Guadeloupe : l'âge, un facteur déterminant

Handicap et vie au quotidien en Guadeloupe

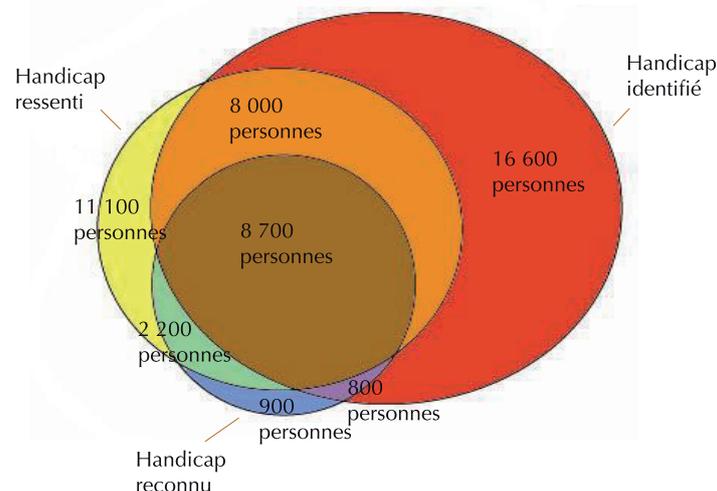
En Guadeloupe, 12 % des personnes sont concernées par le handicap qu'il soit reconnu administrativement ou simplement ressenti. Le taux observé est plus faible que celui de la France métropolitaine (16 %) ou de la Martinique (17 %). L'âge est un élément déterminant quant à l'apparition d'un handicap. L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap est particulièrement difficile, surtout pour le handicap reconnu. Dans leurs activités quotidiennes, les personnes en situation de handicap sont majoritairement assistées par un de leurs proches.

En Guadeloupe, 34 000 personnes, soit 8,5 % de la population totale, déclarent ne pas pouvoir accomplir certaines tâches de la vie quotidienne : le handicap identifié (voir méthodologie) constitue la forme de handicap la plus fréquemment citée. Le handicap est officiellement reconnu pour 13 600 personnes (3 % de

la population), et le handicap ressenti concerne 30 100 personnes (7,5 % de la population). Ces différentes formes de handicap se recoupent en grande partie, de sorte qu'au total plus de 49 000 personnes sont concernées par le handicap en Guadeloupe.

49 000 personnes concernées par le handicap en Guadeloupe

Répartition de la population guadeloupéenne selon les différentes formes de handicap



Source Insee Enquête Handicap Santé 2008

En Guadeloupe comme en France métropolitaine, les principales déficiences sont visuelles, motrices et psychologiques.

Les personnes de plus de 60 ans sont beaucoup plus concernés par les différents types de déficience.

Les affections telles le glaucome, la cataracte et la dégénérescence maculaire sont fortement liées à l'âge et expliquent le taux de prévalence de la déficience visuelle nettement plus important pour les plus de 60 ans.

Les effets du temps sont également manifestes pour les déficiences motrices, notamment lorsqu'elles se traduisent par une gêne importante dans les articulations (douleurs, raideurs, limitation des mouvements).

Les déficiences augmentent fortement avec l'âge

Part des principales déficiences ⁽¹⁾ selon l'âge

Unité : %

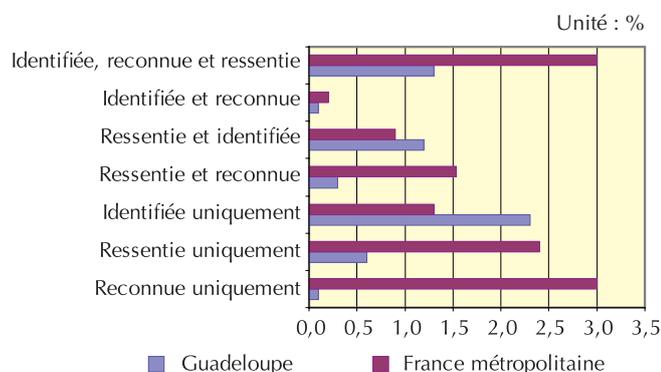
	Guadeloupe			France Métropolitaine		
	Moins de 60 ans	60 ans et plus	Ensemble de la population	Moins de 60 ans	60 ans et plus	Ensemble de la population
Vision	36	69	42	45	82	53
Psychologique	13	27	15	17	30	20
Motricité	9	37	14	13	45	20
Audition	3	14	5	6	29	11
Parole	3	4	3	2	3	2

Source Insee Enquête Handicap Santé 2008

La prévalence du handicap « reconnu » est nettement plus faible en Guadeloupe qu'en France métropolitaine. Ceci est probablement dû à une méconnaissance des procédures officielles de reconnaissance du handicap au sein de la population.

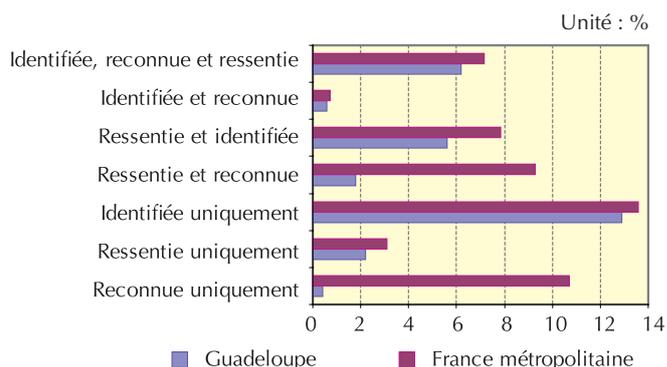
Le handicap est moins souvent reconnu en Guadeloupe

Part de personnes de moins de 60 ans dont la situation de handicap est



Source Insee Enquête Handicap Santé 2008

Part de personnes de plus de 60 ans dont la situation de handicap est ...



Source Insee Enquête Handicap Santé 2008

Une insertion professionnelle très difficile

Seulement 16 % des personnes ayant un handicap sont en emploi, contre 35 % pour le reste de la population. Pourtant, depuis le 10 juillet 1987, la loi impose aux entreprises une obligation d'emploi de travailleurs handicapés, tout en leur donnant la possibilité de verser alternativement une contribution financière pour s'en acquitter. Le mode de calcul de cette contribution a même été modifié par la loi du 11 février 2005 afin de rendre plus incitatif l'emploi des travailleurs handicapés. Les cadres et professions libérales sont dix fois moins nombreux au sein de la population en situation de handicap que dans l'ensemble de la population guadeloupéenne de 15 ans et plus.

Si les personnes en situation de handicap sont moins fréquemment au chômage, elles sont également moins souvent en activité. Le taux d'inactivité des personnes en situation de handicap est nettement plus élevé que celui de population non handicapée : 73 % au lieu de 41 %. Parmi les personnes qui déclarent un handicap simple-

Les trois quarts des personnes handicapées sont inactives

Type d'activité par catégorie de population

Unité : %

Situation professionnelle	Personnes en situation de handicap	Personnes sans handicap
Actifs	28	59
Occupés	16	35
Chômeurs	12	24
Inactifs	72	41

Champ: Guadeloupéens de 15 ans ou plus

Source Insee Enquête Handicap Santé 2008

(1) Note de lecture : Les déficiences énumérées ci-dessus, sont celles citées par les personnes interrogées. Il peut y en avoir plusieurs pour une personne.



ment ressenti, les deux tiers sont inactives. La reconnaissance administrative du handicap permet, sous certaines conditions, de bénéficier d'allocations ou de prestations spécifiques.

Les aidants sont surtout des proches

A partir de l'âge de 60 ans, les personnes en situation de handicap éprouvent davantage de difficulté à quitter leur domicile. Plus de la moitié des personnes en situation de handicap bénéficie d'une aide à domicile non professionnelle pour pouvoir effectuer leurs tâches et activités quotidiennes. L'aide familiale est apportée le plus souvent par un enfant (40 %) ou par un autre membre de la famille (13 %). Au sein de la parentèle, les proches de sexe féminin tels la mère ou la sœur aident plus souvent

que les proches de sexe masculin (frère et père). 17 % des personnes handicapées bénéficient de l'aide d'un professionnel. La moitié des aidants professionnels sont aides ménagères ou auxiliaires de vie. L'autre moitié est constituée par les infirmiers et le personnel paramédical (kinésithérapeute ou aide soignante). L'aide professionnelle est le plus souvent une aide hebdomadaire.

Guillaume Géran

Quelques définitions

La définition légale du handicap

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit de façon précise, ce qui caractérise une situation de handicap : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Les situations de handicap résultent donc de l'interaction entre l'état de santé ou les limitations fonctionnelles d'une personne et des facteurs environnementaux.

La déficience :

La déficience est une « perte de substance ou altération définitive ou provisoire, d'une structure ou fonction psychologique, physiologique ou anatomique ».

Une déficience peut être

Motrice : paralysie, amputation, gêne dans les articulations ;

Sensorielle : cécité ou malvoyance, surdité partielle ou totale ;

Cognitive : troubles du comportement, de l'apprentissage, du langage ou de la compréhension ;

La limitation fonctionnelle :

La limitation fonctionnelle est une réduction partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité : s'habiller, se tenir debout, parler...

Une limitation fonctionnelle peut être

Motrice : avoir beaucoup de difficultés à marcher sans aide technique, s'agenouiller, se baisser, lever le bras, porter des charges lourdes ;

Sensorielle : beaucoup de difficultés à entendre une conversation avec plusieurs personnes même avec un appareil, à voir de près ou de loin même avec des lunettes ;

Cognitive : se mettre souvent en danger, être souvent impulsif ou agressif, avoir beaucoup de difficultés à se concentrer, avoir fréquemment des troubles de la mémoire



L'enquête **Handicap-Santé ,volet ménage** menée en 2008 par l'Insee, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), le groupement régional de santé publique et le Conseil général de Guadeloupe, a pour objectif d'améliorer la connaissance des populations en situation de handicap, d'incapacité ou de déficience. Elle est réalisée auprès des personnes vivant à domicile (hors institutions spécialisées) et permet de disposer de données sur la santé, les conditions de vie et de logement, l'insertion sociale, scolaire et professionnelle. Elle donne des éléments pour mieux cerner et comprendre les besoins et attentes des personnes concernées, au regard, en particulier, des aides dont elles peuvent bénéficier. Elle constitue une base de données essentielle sur laquelle peuvent s'appuyer les réflexions à mener dans le cadre des schémas départementaux.

Une personne est considérée en situation de handicap si elle répond à au moins une des trois approches suivantes :

Une personne au **handicap reconnu** a déclaré une ou des reconnaissances administratives matérialisées par :

- une rente, une pension ou avoir un taux d'invalidité/incapacité reconnue par la Sécurité sociale, l'Armée ou une société d'assurance.

- une allocation ou une prestation comme l'Allocation adulte handicapé (AAH), la Prestation de compensation du handicap (PCH), l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), ou l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

- une carte d'invalidité, de priorité ou de stationnement.

- avoir été orientée vers un service ou un établissement pour personnes handicapées.

- entrent aussi dans cette catégorie les personnes ayant obtenu de la part de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou auparavant de la Cotorep, l'une des reconnaissances suivantes : orientation vers un établissement scolaire spécialisé, attribution du statut de travailleur handicapé ou un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50 %.

- Une personne au **handicap identifié** a déclaré une impossibilité totale à effectuer au moins une tâche courante (voir, parler, marcher sur 500 mètres, se souvenir de choses importantes, etc.) ou recevoir une aide d'un tiers en raison de son handicap, un aménagement spécial de son logement ou l'utilisation d'une prothèse, d'un appareillage ou d'une autre aide technique.

- Une personne au **handicap ressenti** est celle qui a répondu oui à la question « considérez-vous avoir un handicap ? ».

Pour en savoir plus

- Les situations de handicap, une question d'âge, Axel Gilbert, La lettre Analyses et Résultats de l'Insee Rhône-Alpes n°126, avril 2010

- Handicap, incapacité et dépendance dans les Hauts de-Seine : une mosaïque de situations, Rémi Charrier, Claire Saladino, Collection Insee Ile-de-France à la page n° 328, février 2010.

- L'approche du handicap par les limitations fonctionnelles et la restriction globale d'activité chez les adultes de 20 à 59 ans, Gérard Bouvier, France, portrait social, édition 2009.

- Enquête vie quotidienne et santé. Limitations dans les activités et sentiment de handicap ne vont pas forcément de pair, Loïc Midy, Insee première n°1254, août 2009.

- Le handicap se conjugue au pluriel, Pierre Mormiche, Insee première n°742, octobre 2000.

- Tableaux Economiques Régionaux Guadeloupe édition 2009-2010

- Prestations et allocations :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=20&ref_id=15901&page=alapage/alap328/alap328_encad1.htm